



Fédération de Paris du Parti socialiste

Le processus de reconnaissance des droits des femmes à l'ONU

Ce mardi 3 décembre 2013, la Commission fédérale parisienne à l'égalité femmes hommes recevait Françoise MORVAN, du Lobby européen des femmes.

En effet, Françoise Morvan, vice-présidente de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes CLEF est venue présenter le processus de reconnaissance des droits des femmes à l'ONU, alors que la France s'apprête à fêter le 14 décembre prochain le 30^{ème} anniversaire de sa ratification de la CEDAW, Convention internationale d'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes :

- . en 1983, la France ratifie la CEDAW
- . en 2013, la France lève les réserves qu'elle avait posées lors de sa ratification.

Aussi, il était évidemment pour la Commission fédérale parisienne de consacrer sa réunion de décembre 2013 à la CEDAW et au processus de reconnaissance des droits des femmes à l'ONU.

Ci-dessous, il vous est proposé de retrouver des extraits de l'intervention de Françoise MORVAN.

1° La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est le premier instrument international à exposer de façon détaillée les droits et les libertés des individus. Ses 30 articles couvrent l'intégralité des droits individuels, civils et politiques. Chacun peut se prévaloir des droits et des libertés qu'elle proclame, sans distinction aucune, **notamment de sexe**.

2° Les quatre conférences mondiales sont destinées à développer des stratégies et des plans d'action pour la promotion des femmes.

. **1975, Première conférence mondiale de Mexico**. Les premiers objectifs sont posés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Désormais les femmes deviennent les **véritables partenaires des hommes**, possédant les mêmes droits d'accès aux ressources et aux opportunités.

. **1980 : Conférence de Copenhague - Première évaluation du Programme mondial d'actions dans trois domaines clés** (accès similaire à celui des hommes à l'éducation, aux opportunités d'emploi et à des services de soins médicaux appropriés).

. **1985 : Conférence de Nairobi** marque la naissance du féminisme mondial pour l'égalité, le développement et la paix. Trois nouvelles catégories d'objectifs furent définies : **mesures légales et constitutionnelles; égalité avec les hommes au niveau de la participation sociale; et égalité avec les hommes dans la vie politique et les processus de prise de décisions**.

. **1995 : Conférence de Beijing** - En adoptant le Programme d'action de Beijing, les gouvernements s'engagèrent à inclure effectivement la dimension séxospécifique dans toutes leurs institutions, politiques, de planification et de prise de décisions.

3° La CEDAW - Le 18 décembre 1979 est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies la **Convention sur l'élimination des toutes formes de discrimination à l'égard des femmes**. La CEDAW concerne les femmes, l'égalité et les discriminations liées au sexe. Elle établit le principe de droits universels et indivisibles communs à toutes les nations, reconnus dans toutes les cultures et identiques pour les deux sexes. Elle a un caractère contraignant. Sa ratification implique une obligation de conformité. 185 pays, soit 90% des pays membres des Nations unies, ont signé et ratifié la CEDAW. La CEDAW est le premier texte onusien qui considère l'égalité femmes hommes comme facteur de progrès et de paix, tous les domaines de l'activité humaine sont concernés et interdépendants. La discrimination par le sexe est définie.

4° ONU Femmes

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou **ONU Femmes** est une agence de l'Organisation des Nations unies (ONU) créée dans le but de « promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes partout dans le monde ».

Agenda
Les militant-es socialistes ont désigné leurs candidates et candidats pour les élections municipales de 2014.
La campagne électorale est lancée.

Aussi comme chaque fois, la Commission égalité femmes hommes suspend ses travaux afin de permettre à ses membres de participer à la campagne.



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Créée dans le cadre de la réforme globale de l'ONU entamée en 2005, sa direction est assurée par une personnalité qui travaille sous l'autorité directe du Secrétaire général de l'ONU, avec le grade de *Secrétaire général adjoint*. Elle regroupe et fusionne différentes structures onusiennes déjà existantes dans ce domaine. Parmi les missions de cette entité figure l'information, le conseil voire l'assistance technique concernant l'égalité des sexes, les droits des femmes ainsi que la « transversalisation de la problématique hommes-femmes », en s'appuyant sur le « principe de l'universalité ».

Pour retrouver l'intégralité de l'intervention de Françoise MORVAN : <http://p6.storage.canalblog.com/62/21/620924/92084801.pdf>

Ce mardi 3 décembre 2013, la Commission fédérale parisienne à l'égalité femmes hommes recevait Françoise MORVAN, du Lobby européen des femmes. La Commission et le Secrétariat fédéral à l'égalité femmes hommes la remercient vivement pour sa disponibilité et la clarté de son propos.

Cette dernière réunion de la Commission fédérale pour l'année 2013 s'est prolongée par un pot convivial.



Lutte contre le système prostitutionnel : examen au Parlement

Les députés ont adopté le 4 décembre la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel (communiqué d'Adeline Hazan et Mine Günbay, SN droits des femmes). Dans la foulée, des sénateurs de tous bords politiques réclament l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la Haute Assemblée, afin que le texte devienne au plus tôt texte de loi ! (Communiqué n°2)

Pour retrouver les deux communiqués : <http://p3.storage.canalblog.com/30/35/620924/92084992.pdf> et <http://p4.storage.canalblog.com/44/09/620924/92085000.pdf>

Adoption par l'Assemblée nationale en première lecture de la proposition de loi



Les députés viennent d'adopter en première lecture une loi majeure et globale, qui met en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire reculer la prostitution. Le Parti socialiste, qui a réaffirmé son engagement abolitionniste à de nombreuses reprises ces derniers mois, s'en félicite. Enfin, la prostitution n'est plus perçue comme une fatalité mais comme une violence. Cette loi permettra d'inverser le rapport de force entre les personnes prostituées et les clients : les victimes sont protégées, les responsables sont sanctionnés.

L'abrogation du délit de racolage, qui était un engagement du président de la République, s'accompagne de l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution, qui comprend un placement dans une structure d'hébergement et d'insertion sociale, une aide financière et une autorisation provisoire de séjour pour les personnes étrangères, qui ne sera plus conditionnée à la dénonciation du proxénète.

Le travail en séance a approfondi cet objectif de renforcement de la protection des personnes prostituées en ajoutant ces dernières à la liste des personnes pour lesquelles les sanctions sont aggravées en cas de viol ou d'agression sexuelle. L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel, sanctionné par une amende et un stage de sensibilisation, permettra de faire reculer le nombre de clients et de fermer le robinet financier qui alimente les réseaux de traite et de proxénétisme.

Un effort sans précédent est déployé pour prévenir les pratiques prostitutionnelles, avec la sensibilisation à la problématique de la marchandisation des corps au sein des modules d'éducation à la sexualité dispensés au lycée.

Le Parti socialiste souhaite que le travail parlementaire se poursuive dans la sérénité et que le Sénat s'en saisisse dans les meilleurs délais, pour que la proposition de loi trouve application au plus vite.

Demande d'inscription à l'ordre du jour des travaux du Sénat

« Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi Coutelle/Olivier renforçant la lutte contre le système prostitutionnel soutenue par le gouvernement et défendue par la Ministre des droits des femmes. Cette proposition de loi prolonge le travail mené précédemment à l'Assemblée Nationale par la mission Bousquet/ Geoffroy et celui conduit par les sénateurs Jouanno et Godefroy sur la situation sociale des personnes prostituées ainsi que par les délégations droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée Nationale. (...) »

Nous estimons que l'adoption à une large majorité de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel appelle un examen de ce texte à court terme par la Chambre haute. Nous demandons donc son inscription rapide à l'ordre du jour du Sénat. »

Laurence ROSSIGNOL (PS), Chantal JOUANNO (UDI), Brigitte GONTHIER-MAURIN (CRC), Alain MILON (UMP), Jean-Vincent PLACE (Ecolo), Christian BOURQUIN (RDSE), David ASSOULINE (PS), Maryvonne BLONDIN (PS), Nicole BONNEFOY (PS), Luc CARVOUNAS (PS), Françoise CARTRON (PS), Laurence COHEN (CRC), Roland COURTEAU (PS), Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (UMP), Philippe KALTENBACH (PS), Claudine LEPAGE (PS), Michelle MEUNIER (PS), Danielle MICHEL (PS), Jean-Jacques MIRASSOU (PS), Gisèle PRINTZ (PS), Roland RIES (PS).

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr